



**Notaires :**

Laurent Damelin court  
Jean-François Dadoit  
Amandine Vuillermoz  
Gemma Oudjedi  
Claire Barontini

**Diplômées Notaires :**

Florence Costanzo  
Alexia Chorel-Antona

**Clercs de Notaires :**

Johanna Pilch  
Olfa M'Barki

**Notaire stagiaire :**

Eléonore Salmon

**Comptable :**

Lina Champion

**Formaliste**

Stéphanie Ensenat

**Accueil**

Aurélia Nanterme

## PROMESSES DE VENTE

### Liste des pièces à fournir par l'ACQUEREUR :

Le questionnaire d'état-civil ci joint rempli par chacun des acquéreurs,

La copie de la carte d'identité,

La copie du livret de famille pour les acquéreurs mariés,

La copie du contrat de mariage s'il y a lieu,

Les modalités de financement du bien : montant du prêt et montant de l'apport personnel.

Il y aura lieu de prévoir le versement d'un dépôt de garantie d'un montant représentant 5% du prix de vente, par virement bancaire dans les dix jours de la signature de la promesse de vente, ainsi qu'une provision sur frais d'un montant de 650,00 Euros, permettant d'effectuer les demandes de pièces nécessaires à la constitution du dossier de vente (renseignements d'urbanisme, état hypothécaire,...).

La provision sur frais d'un montant de 650€ est à verser le jour de la signature.